



Relations sexuelles avec les patients

La présente déclaration de principes a été élaborée initialement par le Comité des normes et pratiques professionnelles de l'Association des psychiatres du Canada et a été d'abord approuvée par le conseil d'administration le 1^{er} juin 1985. La déclaration de principes a ensuite été révisée et le conseil d'administration a approuvé sa réédition le 22 septembre 1995 et le 2 juin 2009.

Cette déclaration de principes a été examinée et retenue comme prise de position officielle de l'APC le 9 novembre 2015.

La nature spécifique de la relation entre psychiatre et patient est susceptible de mener à des transgressions des frontières thérapeutiques. Les psychiatres doivent redoubler de vigilance pour éviter de sexualiser la relation thérapeutique.

L'Association des psychiatres du Canada considère inacceptable sur le plan éthique toute sexualisation par le psychiatre de sa relation avec un patient.

© Association des psychiatres du Canada (APC), 2015. Tous droits réservés. Le présent document ne peut être reproduit en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de l'APC. Les commentaires des membres sont les bienvenus et seront transmis au conseil ou au comité de l'APC approprié. Veuillez adresser vos observations au président de l'Association des psychiatres du Canada, 141, avenue Laurier Ouest, bureau 701, Ottawa (Ontario) K1P 5J3; tél. : 613-234-2815; téléc. : 613-234-9857; courriel : president@cpa-apc.org. Référence 1995-16s-R2.

Avis : L'Association des psychiatres du Canada a comme politique de réviser chaque énoncé de principe, déclaration de politique et guide de pratique clinique tous les cinq ans après la publication ou la dernière révision. Tout document qui a été publié plus de cinq ans auparavant et dans lequel il n'est pas mentionné explicitement qu'il a été révisé ou conservé à titre de document officiel de l'APC, soit révisé ou tel que publié à l'origine, doit être considéré comme un document de référence historique uniquement.